

Initiative : Postulat

Titre : Pour une procédure municipale de protection des bénévoles et employé-es des événements, manifestations et festivals lausannois face aux VSS

Initiante : Virginie Zürcher

Depuis plusieurs semaines sont relayées les accusations de violences sexistes et sexuelles (VSS) à l'encontre du chanteur Patrick Bruel, que ce soit dans la presse française, suisse ou belge¹. Des collectifs féministes locaux (Nous serons le feu ou les collectifs de la Grève Féministe)² appellent à sa déprogrammation à Pully et à Fribourg et ont mis en ligne une pétition³ à cet effet ayant rencontré un vif soutien. Le Paléo festival a lui pris position en annonçant que le chanteur ne serait plus programmé par principe de précaution à la suite d'une révélation d'agression subie par une bénévole en 2019⁴.

Si la présomption d'innocence est un fondement de la justice, il n'en demeure pas moins que l'assurance de protection de l'intégrité des travailleurs et travailleuses est aussi un fondement du droit du travail. Ainsi le nombre ahurissant de dénonciations à propos de ce cas précis illustre le fait que les réseaux sociaux ne sont pas là pour se substituer à la justice mais sont au contraire utiles comme moyen de libérer la parole des victimes et parfois des témoins. De plus, pour ce cas encore, les enquêtes journalistiques fouillées viennent étayer les accusations de manière concrète, telle que celle de Marine Turchi pour Médiapart⁵.

Dans ce contexte, l'angle mort que peut constituer le bénévolat en droit du travail ne dédouane pas les institutions organisatrices de leur responsabilité de protection. La prise de position publique du Paléo Festival en est un exemple.

Lausanne accueille bon nombre de festivals culturels et manifestations sportives et par conséquent d'artistes et personnalités. Si ces professions ne sont malheureusement pas les seules à connaître des agresseurs et abuseurs, les milieux artistiques et sportifs sont régulièrement sujets à ces accusations tant il existe un rapport de pouvoir voire d'emprise dans ces champs d'activités sur le public ou autres personnes liées à la production de ces derniers.

De plus le droit du travail intègre non seulement l'obligation de protection des travailleurs et travailleuses mais les recommandations du SECO⁶ concernant les VSS imposent notamment l'existence de directives écrites et connues de toute personne agissant au sein d'une entreprise. Ainsi ces directives s'articulent autour de la déclaration de principe qui rappelle la ferme volonté de l'entreprise de protéger l'intégrité des collaboratrices et collaborateurs, la description des comportements inacceptables et

¹ <https://www.blick.ch/fr/suisse/romande/patrick-bruel-une-benevole-romande-denonce-son-comportement-id21980577.html>

² <https://www.instagram.com/nousseronslefeu/>

³ <https://www.rts.ch/info/culture/musiques/2026/article/patrick-bruel-une-petition-reclame-l-annulation-de-sa-tournee-de-concerts-29219111.html>

⁴ <https://www.rts.ch/info/culture/musiques/2026/article/paleo-bannit-patrick-bruel-de-sa-programmation-apres-une-plainte-d-une-benevole-29252879.html>

⁵ <https://www.mediapart.fr/journal/france/180326/patrick-bruel-accuse-de-violences-sexuelles-par-huit-femmes>

⁶ https://www.seco.admin.ch/seco/fr/home/Publikationen_Dienstleistungen/Publikationen_und_Formulare/Arbeit/Arbeitsbedingungen/Broschuren/mobbing-und-andere-belaestigungen---schutz-der-persoenlichen-int.html

l'information relative à la marche à suivre en cas de problème comme l'indication d'une personne de confiance identifiées comme telle à qui s'adresser.

Ainsi et dans la continuité du postulat de Mme Olivia Fahmy et consorts « *Pour une exigence de formation contre le harcèlement et les discriminations et des procédures claires pour la prévention et la prise en charge de situations discriminantes au sein des institutions (sportives, culturelles, sociales) subventionnées par la Ville de Lausanne* » et que le Conseil Communal a décidé de renvoyer à la Municipalité le 08 avril 2025 ; la Ville de Lausanne pourrait s'identifier comme ville exemplaire sur le sujet en établissant certaines choses que ce postulat propose d'étudier :

- La mise en place d'une charte lausannoise de principe sur la protection des travailleuses, travailleuses et bénévoles exerçant dans des festivals, organisations et manifestations ayant lieu sur son territoire.
- La demande explicite à toute institution, association ou collectif organisant de tels événements à Lausanne d'établir en interne des directives écrites relatives sur le sujet selon les recommandations légales actuelles et à actualiser selon les évolutions juridiques
- L'obligation de mettre à disposition une structure indépendante pour dépôt de signalements et de plaintes. Safe Spaces Culture est déjà soutenue par la Ville et peut déjà être activée mais cette structure ne couvre pas l'ensemble du champ des manifestations possibles, se concentrant uniquement sur les événements culturels.